

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 Mars 2010**

**Délibération n°2010-09**

Date de convocation : 3 mars 2010  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 17  
Suppléants : 2  
Absents non remplacés : 15  
Votants : 19

L'an deux mil dix, le douze mars à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Le PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**  
M. ROGIER - M. CORTADE - M/QUIOT - M.BRUN - M.RANDOULET - M.BEL - M.COSTEPLANE - M.VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE**  
M. BARONE - M.PEREZ - M. GARCIA - M.LAGNEAU

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**  
M.LANGLADE - M.PECOUL - M.ANASTASY - M.DEL BIANCO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**  
M.GROS - M.MARGAILLAN - Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE



**Objet : Vote du Budget Primitif 2010 et Appel à Cotisations**

**Rapporteur : M. Alain CORTADE**

Le Rapporteur expose aux membres du Comité Syndical le contenu du projet de Budget Primitif 2010.

Celui-ci a été établi en tenant compte des orientations budgétaires présentées au Comité Syndical lors de sa séance du 2 mars dernier.





Il s'équilibre en section de fonctionnement comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants
002	Déficit de fonctionnement reporté	
011	Charges à caractère général	92 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	184 126 €
65	Autres charges de gestion courante	161 683 €
66	Charges financières	5 355 €
023	Virement à la section d'investissement	23 905 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 577 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>524 646 €</b>

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'exécution 2009. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

C'est tout d'abord la mise en place d'une convention de prestation de service entre le SMBVA et la commune du Pontet, d'un montant de 7 000.00 € par an, pour pallier l'actuelle carence en personnel dans le domaine comptable et financier.

De même, des frais de concertation pour l'élaboration du SCoT, évalués à 10 000.00 € en section de fonctionnement, contribuent à l'augmentation du poste de dépenses « autres services extérieurs » du chapitre 011.

Les charges de personnel et frais assimilés, chapitre 012, sont évalués à la somme de 184 126.00 € comprenant la rémunération des 4 agents du SMBVA, les rémunérations relatives au poste de chargée d'urbanisme et de directeur étant prises en compte pour une année budgétaire complète en 2010.

Suite aux prévisions budgétaires de l'AURA, la subvention de fonctionnement qui doit lui être attribuée pour l'année 2010 s'élève à la somme de 49 100.00 €.

Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	55 581 €
013	Atténuations de charges	25 000 €
74	Dotations et participations	424 065 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>524 646 €</b>

Le chapitre 74 (en recettes de fonctionnement) indique le montant des participations appelées auprès des collectivités membres (cf détail dans le document budgétaire) qui reste inchangé globalement par rapport à l'exercice budgétaire 2009.



La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	11 497 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000 €
20	Immobilisations incorporelles	240 757 €
21	Immobilisations corporelles	8 500 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR 2009)</b>		<b>289 754 €</b>

Le chapitre 20 (en dépenses d'investissement) comprend les frais d'études d'urbanisme versés à l'AURA dans le cadre du programme partenarial d'une durée de 3 ans. Sur l'année 2010 le montant attribué correspond au versement de l'année en cours augmenté de la somme non payée sur l'exercice 2007 (55 000 € x 2 = 110 000 €).

De même, apparaissent à ce chapitre les frais de concertation pour l'élaboration du SCoT, pour la partie investissement, pour une somme de 20.000,00 €.

Le compte 1391, au chapitre 040, augmente de 3 000.00 € par rapport à l'exercice 2009, du fait du versement en 2009 d'une subvention d'équipement transférable de l'Etat d'un montant de 30 000.00 €, ceci au vu de l'avancement du SCoT.

Chapitres	Libellés	Montants
001	Excédent d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 058 €
13	Subventions d'investissement	60 080 €
16	Emprunts et dettes assimilées	80 134 €
021	Virement de la section de fonctionnement	23 905 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 577 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR 2009)</b>		<b>289 754 €</b>

Le chapitre 16 prévoit un emprunt de 80 134.00 € dans le but de contribuer au financement des investissements inscrits au budget primitif 2010. Cette option a été retenue lors du DOB 2010 afin de ne pas augmenter les participations des EPCI membres.

Ce projet de budget reprend les restes à réaliser de l'exercice 2009 (105 756.30 € en dépenses d'investissement correspondant à l'étude Avignon Nord et 60 080.00 € en recettes d'investissement) ainsi que les résultats d'exécution de ce même exercice.

Le résultat d'exécution 2009 de la section de fonctionnement est de : 112 753.42 €. Dans le cadre de l'affectation de ce résultat, il a été proposé au Comité Syndical de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élevait à la clôture de l'exercice 2009 à la somme de 57 173.17 €. Le projet de budget primitif 2010 comprend donc un excédent de fonctionnement capitalisé, au compte 1068, pour la somme de 57 174,00 €



Le déficit d'investissement de l'exercice 2009 est repris au chapitre 001 (en dépenses d'investissement) pour la somme de 11 497.00 € tandis que l'excédent de fonctionnement, après affectation d'une partie au compte 1068, est repris au chapitre 002 (en recettes de fonctionnement) pour la somme de 55 581.00 €.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2009 et des ressources propres inscrites au projet de Budget Primitif 2010, ce dernier comprend un autofinancement prévisionnel des investissements 2010 de 63 366.00 €.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance en détail du projet de Budget Primitif 2010 et à se prononcer sur ce document.

L'assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le Rapporteur,

**Le Comité Syndical,**

- **ADOPTE** le budget primitif de 2010 conformément à la nomenclature M14 et en application des articles L.2313-1 et L.2323-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (vote par nature et par chapitre) équilibré en mouvements budgétaires comme suit.
- **FIXE et APPELLE** la participation des Collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie pour l'exercice 2010 comme suit :

EPCI	Montant de la cotisation 2010
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	303 681,07 €
Communauté de Communes des Pays de Rhône de l'Ouvèze	64 322, 93 €
Communauté de Communes des Sorgues du Comtat	40 191, 22 €
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise	15 869,78 €



Vote du Comité : POUR : 19  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 26/03/2010

Pour extrait conforme  
Le Président  
Alain CORTADE

